

Face aux défis de l'eau, accélérer sur les solutions n'est plus une option

Par Aurélie COLAS

Déléguée générale de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)

Alors que les effets du changement climatique sur l'eau sont tangibles en France, répétition des sécheresses et des événements extrêmes, la prise de conscience de la nécessité d'agir progresse au-delà des cercles d'experts. Face à ces défis, les entreprises de l'eau appellent depuis longtemps à rattraper le retard structurel d'investissement et à déployer les solutions innovantes qui ont fait leurs preuves, pour adapter sans tarder les services publics d'eau et d'assainissement au changement climatique. En France, le Plan eau annoncé par le président de la République en mars 2023 va dans le sens de la nécessaire accélération de l'action. Il devra se concrétiser dans un calendrier resserré de mise en œuvre et un cadre réglementaire adapté. De même, l'Union européenne montre sa volonté forte de faire évoluer la politique de l'eau pour répondre au défi climatique et environnemental, par des objectifs exigeants. Dans ce contexte, si les solutions existent, l'urgence s'impose aux collectivités locales et à leurs opérateurs, en première ligne face aux enjeux de l'eau, éminemment locaux.

L'eau en France ne pouvait pas manquer. Pas dans ce pays de cocagne, riche de son climat tempéré, de ses 620 000 km de rivières, de la majesté de ses grands fleuves et de ses 12 000 masses d'eau souterraines. Pas dans ce pays où l'eau coule potable au robinet, comme une évidence. Or, l'eau a manqué en 2019 et, de façon « historique », en 2022 au robinet de 2,4 millions de Français dans 1 000 communes rurales. Une alerte « grandeur nature » sur les effets tangibles du dérèglement climatique sur l'eau, qui s'ajoute à d'autres événements extrêmes telles les inondations de la vallée de la Roya en 2020. Elle a saisi les Français, leur rappelant que quand l'eau est menacée, nos modes de vie le sont aussi. Dans ce contexte, les entreprises de l'eau, qui distribuent l'eau à 60 % des Français et gèrent l'assainissement pour plus de la moitié, sensibilisent aux usages responsables de l'eau et, de longue date, appellent à adapter les services publics d'eau et d'assainissement au changement climatique. L'État a lancé le Plan eau en mars 2023, avec l'ambition d'accélérer l'action pour préserver l'eau, et l'Union européenne, de directive en directive, marque sa volonté d'être une locomotive en matière de préservation de l'eau et de la biodiversité. L'eau est à un momentum, dont se saisissent les collectivités territoriales qui, confiantes dans les savoir-faire industriels français, investissent dans des solutions innovantes pour préserver l'eau et faire de leurs services des contributeurs efficaces à la transition écologique de leur territoire.

L'eau désormais mère des batailles environnementales

Les prévisions des experts d'ici le milieu du siècle sont sans appel : diminution de 10 à 40 % des débits annuels moyens des cours d'eau en France métropolitaine¹, de 16 à 32 % des précipitations printanières et estivales², de 9 à 20 % de la pluviométrie hivernale³, de 10 à 25 % du niveau de recharge des nappes phréatiques⁴. Selon Météo-France, en 2050 un été sur deux ressemblera à celui de 2022.

Un avant et un après « 2022 »

L'année 2022, marquée par une double sécheresse, estivale puis hivernale, affectant tout l'Hexagone, a été décisive pour la prise de conscience collective. Au cours de l'été, 1 052 communes⁵ ont été touchées par des ruptures d'alimentation en eau potable et ont dû mettre en place des solutions dérogatoires en urgence (citernage, distribution de bouteilles, interconnexions de secours, etc.), quand 1 131 autres⁶ étaient en tension sans atteindre la rupture. Tous les usages ont

¹ Explore 70, ministère de la Transition écologique.

² Explore 70, ministère de la Transition écologique.

³ Météo-France, à partir de 30 simulations du climat.

⁴ Explore 70, ministère de la Transition écologique.

⁵ Comité national de l'eau, mars 2023.

⁶ Comité national de l'eau, mars 2023.

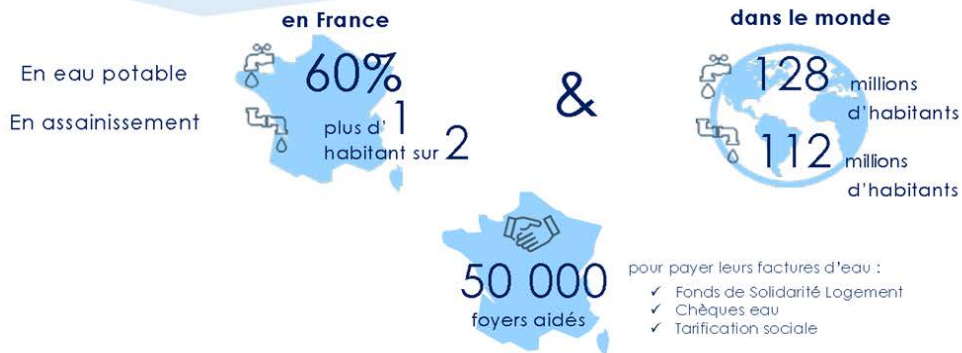
Les chiffres CLÉS

DES
ENTREPRISES
DE L'EAU
juin 2023

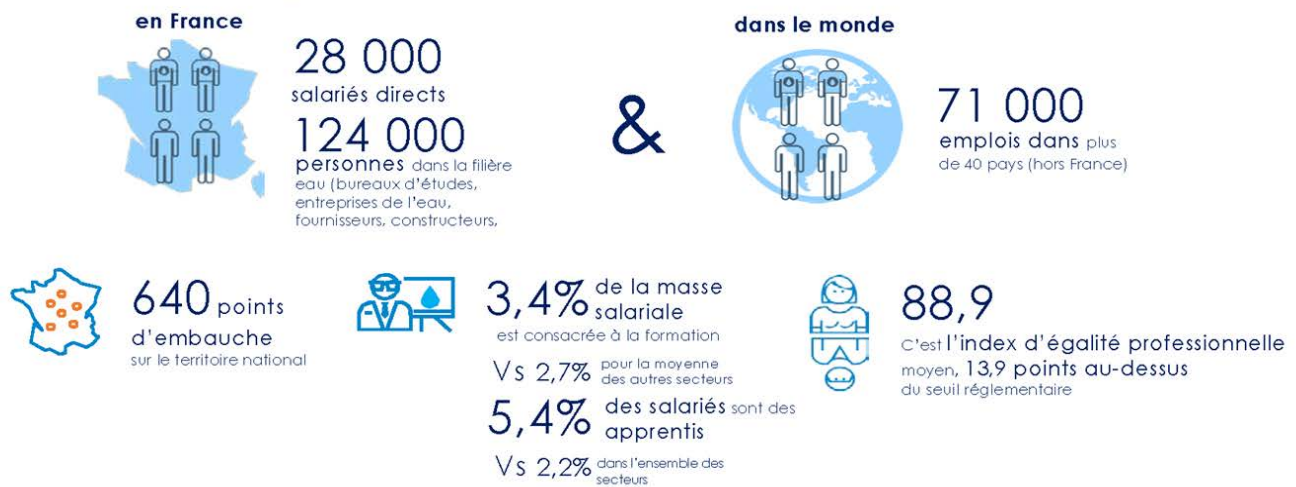
Manifeste pour l'eau



Les populations desservies



L'emploi



La performance en France



L'économie en France



été impactés : défense incendie, agriculture, production d'énergie, tourisme... Par ailleurs, cette fragilité de la ressource, combinée à l'augmentation des températures des eaux de surface s'est traduite par une plus forte concentration des polluants, délétère pour la biodiversité. Au 1^{er} septembre 2022, 93 départements sur 96⁷ étaient encore soumis par arrêtés préfectoraux à des restrictions d'usage de l'eau. Les médias ont largement couvert le sujet, relayant notamment l'appel de la profession à la sobriété de tous les usagers de l'eau, en juin 2022, qui a permis de sensibiliser 40 millions de Français.

En février 2023, alors que Météo-France enregistrait un cumul de précipitations inférieur à 1 mm sur 32 jours, le BRGM alertait sur l'insuffisante recharge des nappes et plusieurs préfets prononçaient à nouveau des arrêtés de restriction d'eau. Les entreprises de l'eau, qui avaient activé leurs dispositifs de gestion de crise au cours de l'été, ont maintenu leur vigilance et mis en place des actions d'anticipation, pour préparer les services publics d'eau et d'assainissement qui leur sont confiés à un été 2023 sous tension.

Une prise de conscience au-delà des experts

Manque d'eau, altération des sols, effets du climat sur la qualité des milieux... la prise de conscience progresse sur les enjeux de l'eau. Ainsi, huit Français sur dix pensent que le changement climatique a un effet sur la sécheresse et sur la qualité des ressources en eau, et sept sur dix craignent de manquer d'eau dans leur région, alors qu'ils n'étaient qu'un tiers à exprimer cette inquiétude il y a vingt-cinq ans⁸. Du côté des solutions, neuf Français sur dix admettent qu'ils devront changer leur mode de vie et adopter des habitudes de consommation plus sobres en eau, huit sur dix sont intéressés par un service leur permettant de suivre leurs consommations d'eau, la même proportion pensant que recycler l'eau est une solution face au manque d'eau.

C'est dans ce contexte qu'en septembre 2022, le gouvernement a fait de l'eau le premier des chantiers de la Planification écologique. Trois ans après les Assises de l'eau, qui avaient permis de partager largement des constats sur la nécessité d'agir pour préserver l'eau et prévenir les inondations, et un an après le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique qui avait conforté ce diagnostic, il s'agissait cette fois de créer les conditions pour « embarquer » l'ensemble des usagers vers l'objectif commun de protection de la ressource.

Accélération françaises, ambitions européennes

En France, un Plan eau très attendu

La filière française de l'eau a évalué à 3 milliards d'euros par an, pendant cinq ans, les besoins supplémentaires d'investissements nécessaires pour adapter

les services d'eau et d'assainissement au dérèglement climatique. Un niveau qui couvre le renouvellement des réseaux, la mise aux normes des stations d'épuration, la mise en place d'interconnexions, la lutte contre les micropolluants, la valorisation énergétique des boues d'épuration.

Après une phase de consultation, à laquelle les entreprises de l'eau ont participé, le président de la République a annoncé, le 30 mars 2023, les 53 mesures du Plan eau. Très attendu par l'ensemble des parties prenantes (élus locaux, associations environnementales, filière eau, usagers...), celui-ci prévoit des moyens budgétaires supplémentaires, qui doivent cependant être dimensionnés aux besoins d'investissement élevés des collectivités.

Par ailleurs, le Plan eau fixe un objectif de 10 % d'économies d'eau d'ici 2030, s'adressant à l'ensemble des usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, citoyens...) et comprend des actions d'encouragement à la sobriété et de lutte contre les fuites dans les réseaux. Il priorise, à juste titre, les investissements dans les services dont les rendements de réseau sont faibles, parfois inférieurs à 70 % (à comparer à 80,1 % en moyenne), souvent de petits services ruraux où jusqu'à un litre sur deux d'eau est perdu au cours de la distribution. L'enjeu de connaissance, de surveillance et d'entretien de ce patrimoine gigantesque (906 000 km), et par ailleurs vieillissant, qu'est le réseau d'eau potable français, est une priorité.

Enfin, le Plan eau fait du recours à des eaux non conventionnelles un axe fort. L'objectif, fixé à 10 % de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) d'ici 2030 (*versus* moins de 1 % aujourd'hui) en s'appuyant sur les savoir-faire français, correspond au niveau atteint en Italie (9 %) et en Espagne (14 %). Il rejoint la proposition des entreprises de l'eau exprimée dans leur Manifeste 2022-2027. Elles ont évalué qu'atteindre 10 % de REUT permettra d'apporter une ressource en eau supplémentaire de 500 millions de m³ par an⁹, soit 15 à 20 % des besoins en eau pour l'agriculture.

Face à l'urgence, le calendrier et la concrétisation de la mise en œuvre du Plan seront décisifs. Des évolutions réglementaires sont attendues. Il faut cinq à dix ans aujourd'hui pour mener à bien un projet de réutilisation des eaux usées traitées !

Ambitions européennes pour la planète

Depuis les années 1980, le cadre européen a structuré la politique de l'eau des États membres. Ces dernières années, l'Union s'est penchée à nouveau sur la législation en la matière, avec des textes visant à concilier développement économique, acceptation sociale et préservation des ressources naturelles.

À ce titre, la directive eau potable révisée, entrée en application en France au 1^{er} janvier 2023, vise à garantir une eau du robinet de haute qualité dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle renforce les exigences sur les paramètres de qualité, l'information des

⁷ Propluvia, ministère de la Transition écologique.

⁸ Baromètre « Les Français et l'eau, 2022 », Centre d'information sur l'eau / Kantar.

⁹ FP2E, Manifeste pour l'eau 2022-2027.



Vue aérienne d'une station d'épuration. Recyclage des eaux grises (© iStock).

consommateurs et l'accès à l'eau potable pour tous. Si la France n'a pas la plus haute marche à franchir, 98,4 %¹⁰ des Français ayant accès en permanence à une eau conforme aux critères microbiologiques, elle est notamment confrontée à l'enjeu de lutte contre les micropolluants.

Il s'agit de lutter contre les pollutions diffuses, en premier lieu par la prévention à la source, en renforçant la protection des captages et en incitant les émetteurs de produits polluants à leur réduction drastique. Puis lorsque cela est nécessaire, par des actions curatives adaptées, *via* des traitements développés par les entreprises de l'eau.

Dans le cadre du « Pacte vert », la Commission a également ouvert la révision de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, une autre dimension essentielle de la bonne gestion du cycle de l'eau. Le texte d'origine datant de 1991 a permis d'améliorer sensiblement la qualité de la ressource en eau, avec par exemple le retour fréquent d'espèces emblématiques comme le saumon. La proposition de révision de cette directive renforce les exigences et couvre de nombreux enjeux prioritaires, fixant le cadre des vingt prochaines années : accès à l'assainissement pour tous, transparence des services, réduction des émissions polluantes, économies d'énergie, adaptation au changement climatique, économie circulaire... La crise sanitaire et les sécheresses répétées ont mis en lumière la nécessité de « monter en gamme » nos systèmes d'assainissement et de continuer à promouvoir la performance des services pour garantir l'accès à l'eau.

¹⁰ OFB, Rapport national des données SISPEA, édition juin 2022 (données 2021).

Les solutions existent pour des services d'eau, premiers acteurs de la transition écologique

Face à ces formidables défis, la France n'est pas démunie, loin de là ! Les solutions existent, permettant de répondre à chaque problématique locale. Elles sont développées et maîtrisées par nos entreprises avec leurs 28 000 collaborateurs. Leur force est d'avoir forgé un modèle français de l'eau unique et reconnu, dont les collectivités locales délégantes ont toujours été les garantes. Les entreprises sont promotrices de savoir-faire pointus. Elles mettent en œuvre des solutions innovantes qui contribuent d'ores et déjà à la préservation de nos ressources, et aspirent à en amplifier l'impact.

Palette de solutions pour accompagner les collectivités

Prioritaire, la lutte contre les fuites passe à la fois par une exploitation performante et une gestion patrimoniale optimisée, dans lesquelles le digital joue un rôle croissant. Aujourd'hui, les capteurs permettent de détecter et réparer les fuites rapidement, et les systèmes de connaissance du patrimoine d'identifier les endroits où la canalisation doit être renouvelée en priorité à titre préventif. De même, les compteurs d'eau « intelligents », dont 40 % des consommateurs sont équipés, leur permettent de suivre leur consommation d'eau et d'être alertés en cas de surconsommation inhabituelle pouvant indiquer une fuite. Chaque année en France, les résultats sont là : par leurs performances opérationnelles et leurs innovations, les entreprises permettent

d'économiser 60 millions de m³ d'eau, soit la production d'eau potable d'une ville de 800 000 habitants.

La Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est également une solution d'avenir pour des territoires soumis au manque d'eau, en particulier pertinente sur le littoral où les eaux usées traitées rejetées à la mer ne contribuent pas à soutenir l'étiage des cours d'eau. Cette technologie permet d'adapter la qualité de l'eau produite aux besoins, avec des retours d'expérience probants en France et à l'international. La REUT permet par exemple depuis dix ans d'irriguer les champs de pommes de terre de l'île de Ré. Et cela s'accélère : en 2023, la métropole Nice Côte d'Azur, tout comme l'agglomération de Bergerac, ont choisi d'investir dans cette solution avec une entreprise de l'eau, pour des usages comme l'arrosage d'espaces verts, le lavage de la voirie ou le curage des réseaux d'assainissement. Autre exemple de l'ambition de collectivités locales engagées, le projet Vendée Eau vise à expérimenter la réutilisation indirecte des eaux usées traitées pour sécuriser l'eau potable.

Solutions pour faire des services d'eau des pourvoyeurs de ressources « vertes »

Enfin, les services deviennent des piliers de l'économie circulaire et de la transition écologique des territoires. Ainsi, les services d'assainissement ont la capacité de produire de l'énergie, des produits recyclés (engrais, phosphore). À titre d'exemple, à Aubenas, Dijon Métropole, Issy-les-Moulineaux ou dans l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, des actions ont été mise en

place, avec les entreprises de l'eau, pour développer la production d'énergies vertes (biogaz, biométhane, électricité, calories, hydrogène) à partir du traitement des eaux usées. L'énergie produite vise, selon les cas, à répondre aux besoins des infrastructures d'eau, des transports publics, de chauffage des bâtiments, des piscines, etc. Ainsi, les services contribuent à l'indépendance énergétique de leurs territoires et à l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050. Une station d'épuration de 100 000 EH¹¹ productrice de 3 à 5 GWh/an de biométhane permet de chauffer 1 000 foyers, ou d'alimenter 20 bus de ville, pour une économie de 1 000 tonnes de CO₂ par an¹².

En conclusion, la performance écologique des services publics d'eau et d'assainissement est promise à de nouveaux développements, portés à la fois par l'innovation et par des politiques environnementales locales ambitieuses. Le signe politique fort donné au plus haut sommet de l'État avec le Plan eau devra se concrétiser par un cadre réglementaire pérenne et facilitateur pour que les réponses soient à la hauteur de l'urgence et des attentes sociétales. Notre profession pleinement mobilisée pour que l'eau en France reste accessible à tous, est convaincue que les solutions doivent être mises en œuvre avec détermination, en veillant à associer l'ensemble des parties prenantes, parce que l'eau reste avant tout un bien commun partagé.

¹¹ Équivalent Habitant.

¹² GRDF.